

# AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

## Projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Pipriac

Par délibération du 8 juillet 2024, le conseil communautaire de REDON Agglomération a engagé le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pipriac.

La modification envisagée vise à adapter le zonage de la partie haute de la parcelle XD067, actuellement classée en UAb (Zone Urbaine Mixte), en UAc, destiné à accueillir des activités artisanales du secteur de la construction et de l'industrie, industrielles, tertiaires et de bureaux. Cette évolution permettra l'implantation d'un village d'entreprise, contribuant ainsi à la création de nouveaux emplois sur le territoire.

La mise à disposition du dossier de projet de modification se déroulera :

**du lundi 4 novembre au jeudi 3 décembre 2024 inclus  
en mairie de Pipriac et au siège de REDON Agglomération  
aux jours et heures habituels d'ouverture**

Pendant toute la durée de mise à disposition, le dossier sera également consultable :

- Sur le site internet de REDON Agglomération : [www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh)

Sur cette même période, le public pourra adresser ses observations :

- Sur le registre papier ouvert en mairie de Pipriac et au siège de REDON Agglomération
- Par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@mairie-pipriac.fr](mailto:urbanisme@mairie-pipriac.fr), en précisant en objet la mention « mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°5 du PLU »,
- Par voie postale en adressant un courrier à l'attention de M. le Président de REDON Agglomération, 3 rue Charles Sillard – 35600 REDON.

À l'issue de la mise à disposition, un bilan sera présenté au conseil communautaire de REDON Agglomération qui en délibérera et adoptera le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte, par délibération motivée, des avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) et des observations du public.